

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 12/12/2013 à 18 heures
(articles L-7 et R.121-9 du Codes des Communes)

L'an deux mille treize, le 12 décembre à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 06/12/2013

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 11/15

Monsieur le Maire : LANDET Jean-Claude,
Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice : PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, COLLAO H, ESCACH M, BOULANGER J, GONCALVES M, MAZAS CH.

Pouvoirs : Mme COMBELLES → Mr MAZAS
Mme SIMON → Mr GONCALVES

Absent : Mr DUBAC, Mme CASES

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Election du secrétaire de séance : Mme COLLAO Hélène

Pour – 12 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGER J, GONCALVES M, MAZAS CH, SIMON B, COMBELLES S

Mr le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du 07/10/2013

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, BOULANGER J, COLLAO H.

Abs – 4 voix : GONCALVES M, MAZAS CH, SIMON B, COMBELLES S

Le compte rendu du 07/10/2013 est approuvé.

1/ Assainissement : demande de subvention de l'Agence de l'Eau

Suite à l'approbation du marché d'extension du réseau de collecte des eaux usées pour un montant total de 441 490.10 €, Monsieur le Maire propose de demander l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour aider la commune à financer ces travaux d'investissement.

Pour – 13 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J, GONCALVES M, SIMON B, MAZAS CH, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2/ Emprunts communaux

Afin de réaliser les emprunts prévus au Budget Primitif 2013, une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires suivants : Banque Courtois, Banque Populaire, Banque Postale, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel.

a/ Véhicule municipal :

Afin de financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire (délibération du 24/09/2013), la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Toulouse, propose un prêt de 15 000 € sur une durée de 10 ans, au taux fixe de 3.50 %, soit une échéance annuelle constante de 1 803.62 € et coût total du crédit de 3 036.20 €.

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, COLAO H, ESCACH M, BOULANGER J.

Abs – 4 voix : GONCALVES M, SIMON B, MAZAS CH, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée.

b/ Acquisition de terrain :

Afin de financer l'acquisition de la parcelle B 400 dans le bourg de Saint-Léon (délibération du 11/04/2013), la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Toulouse, propose un prêt de 103 000 € sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 4.30 %, soit une échéance annuelle constante de 9 459.31 € et un coût total du crédit de 38 889.65 €

Cette parcelle étant destinée à la création d'un atelier municipal, la rénovation de la mairie et à la création d'un espace public, une subvention peut être demandée au département pour aider la commune à financer cette acquisition.

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J.

Abs – 4 voix : GONCALVES M, SIMON B, MAZAS CH, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée.

c/ Extension du réseau d'assainissement :

Afin de financer les travaux d'extension du réseau d'assainissement (délibération du 07/10/2013), la Caisse des Dépôts et Consignation serait en mesure d'accorder à la commune de Saint-Léon un prêt total de la part communale, soit 410 000 € au taux de 2.25 %. Le contrat de prêt sera présenté à l'approbation du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J.

Contre – 2 voix : MAZAS CH, COMBELLES S

Abs – 2 voix : GONCALVES M, SIMON B
Cette délibération est adoptée.

3/ Fond d'amorçage pour la semaine scolaire de 4.5 jours

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 4 juillet 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'organisation de la semaine scolaire à 4.5 jours à compter de la rentrée 2013/2014. Une aide au titre du fond d'amorçage a été sollicitée auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et de la Préfecture (30 € par élèves scolarisés à Saint-Léon). Monsieur le Maire propose que, dans la mesure où c'est la communauté de communes CO.LAUR.SUD qui sera impactée par ce changement des rythmes scolaires (plage horaire plus grande pour les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole), il convient de lui reverser ce fond d'amorçage, soit la somme de 4 830.00 € perçue par la commune.

Pour – 11 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J, MAZAS CH, COMBELLES S

Abs – 2 voix : GONCALVES M, SIMON B

Cette délibération est adoptée.

4/ Indemnité de Conseil et de Budget 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à Monsieur Bertrand DOUVENEAU, Trésorier de Nailloux et Receveur Municipal de la Commune de Saint-Léon, une indemnité de conseil et une indemnité de confection des documents budgétaires conformément à l'arrêté municipal du 16/12/1983.

Indemnité de conseil : 429.28 €

Indemnité de budget : 45.73 €

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J

Abs – 4 voix : GONCALVES M, SIMON B, MAZAS CH, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée.

5/ Assurance statutaire du personnel communal

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au service d'assurance statutaire du CDG31, à l'occasion de la mise en place du contrat groupe 2014/2017.

Le Conseil Municipal doit choisir le taux de cotisation parmi les options suivantes :

Agents cotisants à l'IRCANTEC (tnc) :

- Choix unique = 1.29 % : Tous risques, avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.

Agents cotisants à la CNRACL (tc) :

- Choix 1 = 6.86 % : Décès, accident et maladie imputable au service, accident et maladie non imputable au service, maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt.
- Choix 2 = 5.92 % : Décès, accident et maladie imputable au service, accident et maladie non imputable au service, maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt.

- Choix 3 = 5.45 % : Décès, accident et maladie imputable au service, accident et maladie non imputable au service, maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt.
- Choix 4 = 3.17 % : Décès, accident et maladie imputable au service, accident et maladie non imputable au service sauf maladie ordinaire, maternité ou adoption et paternité et accueil d'enfant.

Il est proposé aux membres du conseil de retenir l'option 4.

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J

Abs – 4 voix : GONCALVES M, SIMON B, MAZAS CH, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée

6/ Collecte financière pour les sinistrés des inondations

Le Conseil Municipal du 04/07/2013 avait décidé la mise en place d'une urne destinée à recevoir les dons aux sinistrés des inondations du printemps 2013 dans le sud du département. Cette collecte de fonds n'ayant donné abouti qu'à un seul don, Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention communale sur le compte de l'Association des Maires de France ouvert pour les sinistrés des inondations en Haute-Garonne d'un montant de 1 000. euros.

Mr MAZAS, au vu de l'étendue des dommages encore en cours, souhaiterait un montant plus élevé de l'ordre de 1 500. Euros

Il est retenu la somme initiale de 1 000. € à prélever sur le budget communal

Pour – 11 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J, GONCALVES M, SIMON B

Abs – 2 voix : MAZAS CH, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée.

7/ Convention pour le prêt de mobilier

Afin de pouvoir continuer de prêter aux administrés des tables et des chaises, un projet de convention de prêt est soumis au Conseil Municipal pour avis.

Ce modèle de convention est retenu, et le service de prêt sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2014.

8/ Travaux & acquisitions

- Grilles de défense épicerie-bar : 4 483.92 €

Au vu du montant élevé de cette proposition, il sera sollicité d'autres devis auprès de 2 autres entreprises.

- Elagage cyprès du cimetière : 865.00 €

Pour – 8 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H

Contre - 1 voix : BOULANGER J

Abs - 4 voix : MAZAS CH, COMBELLES S, GONCALVES M, SIMON B

Cette délibération est adoptée.

- Coupure éclairage public des monuments : 1 020.00 €

Pour - 13 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J, GONCALVES M, SIMON B, MAZAS CH, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

- Chicanes dans lotissement « En Souleilla » : 1 028.00 €

Pour - 10 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, ERS JJ, GERS H, COLLAO H, ESCAH M, MAZAS CH, COMBELLES S

Contre - 3 voix : BOULANGER J, GONCALVES M, SIMON B

Cette délibération est adoptée.

9/ Transfert de subvention pool-routier 2011/2012

A la demande de la communauté de communes CO.LAUR.SUD, il convient de délibérer afin de réajuster le montant des travaux et des subventions du pool-routier 2011/2012 de la manière suivante :

Communes	Taux	Mouvement de travaux	Mouvement de subvention
CALMONT	58.75 %	- 18 552.19 €	- 10 899.41 €
MAUVAISIN	68.75 %	- 2 181.82 €	- 1 500.00 €
MONESTROL	68.75 %	- 1 896.63 €	- 1 303.93 €
SAINT-LEON	58.75 %	23 324.83 €	13 703.34 €
TOTAL		694.20 €	0.00 €

Pour - 13 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J, GONCALVES M, SIMON B, MAZAS CH, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10/ Personnel communal : diminution d'horaire du poste de Madame MORGANA

Suite à la demande de diminution d'horaires de travail formulée par Madame MORGANA Muriel, adjoint technique de 2^{ème} classe, pour passer de 25 heures hebdomadaires à 20 heures, le Comité Technique Paritaire du CDG 31 ayant émis un avis favorable à cette demande, il convient de délibérer afin de réduire le temps de travail du poste occupé par Madame MORGANA.

Pour - 13 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, DERS JJ, GERS H, ESCACH M, COLLAO H, BOULANGER J, GONCALVES M, SIMON B, MAZAS CH, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11/ Acquisition de panneaux « Voie inondable »

Lors de fortes intempéries, 3 zones de la voirie communale sont temporairement submergées par les eaux de pluie :

- le passage à gué de Farail sur la Hyse,
- le pont de Cambes sur le ruisseau de Cizarol,
- le pont de Montauriol sur le Camayrou.

Afin de sécuriser ces points, il est proposé la mise en place de 6 panneaux de type « Voie inondable » pour un montant HT de 720.06 €

Il est également proposé l'acquisition d'un panneau « Voie sans issue » au LD Bes.

Pour – 11 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLLAO H, ESCAH M, BOULANGER J, MAZAS CH, COMBELLES S

Abs – 2 voix : GONCALVES M, SIMON B

Cette délibération est adoptée.

12/ Questions diverses

a/ Contrôle ERP au Foyer Rural :

Afin de lever l'avis défavorable de la commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, une visite de contrôle du bâtiment du Foyer Rural a eu lieu le mercredi 4 décembre.

b/ 5^{ème} modification du POS d'Ayguevives :

La commune d'Ayguevives ayant prescrit le projet de la 5^{ème} modification de son Plan d'Occupation des Sols, demande l'avis des communes limitrophes.

Pour – 9 voix : LANDET JC, PEZ A, POUNT BISET P, CAZAUX G, GERS H, DERS JJ, COLLAO H, ESCAH M, BOULANGER J.

Abs – 4 voix : GONCALVES M, SIMON B, MAZAS Ch, COMBELLES S

Cette délibération est adoptée.

La séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance,



COLLAO Hélène

Le Maire,



LANDET Jean-Claude